BULLETIN D'INSCRIPTION

Sessions des 14 et 28 Septembre 2023

☐ **SESSION « Analyste Comportemental » : 1895 € ht**
Habilitation au débriefing ADV / 2 x 7 heures en distanciel ou présentiel

☒ **SESSION « Analyste Comportemental + Apprendre à connaître ses équipes »**(2 modules dont 1 en e-learning - CPF/OPCO) :**2150 € ht**

☐ **PERFECTIONNEMENT IE post session Analyste Comportemental**
Intelligence Emotionnelle : 7 heures en distanciel ou présentiel : sur devis

☐ **CONFERENCE, ATELIERS, ANIMATION D'ÉQUIPE**
Durée, thème et coût de l'intervention selon devis transmis

☐ **CERTIFICATION internationale INNERMETRIX®** :
3500 € ht + Licence IMX TUA annuelle (7680 € / 12000 € ht)

À retransmettre à :
BV2M & Associés
contact@bv2m.com

ENTREPRISE / ORGANISME :

N° de Siret (à remplir impérativement) |__|__|__| |__||__||__| |__||__||__||__||__|
Raison Sociale.....
Adresse.....
Code Postal |__||__||__||__||__| Ville.....
Tél. |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| Fax |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|
Site Internet.....
Code APE/NAF |__||__||__||__| |__| Effectif de l'Établissement |__||__||__|
N° TVA intracommunautaire si hors France.....

ÉTABLISSEMENT À FACTURER (si différent)

Raison sociale.....
Adresse.....
Code Postal |__||__||__||__||__| Ville.....

PARTICIPANT

☐ Mme ☐ M.
Nom..... Prénom.....
Adresse :.....
Code Postal |__||__||__||__||__| Ville.....
Tél. |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| Fax |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|
Courriel.....
Fonction..... Service.....

SUIVI ADMINISTRATIF

Personne chargée de la gestion administrative (si différente) :
Nom..... Prénom.....
Fonction..... Service.....
Tél. |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| Courriel.....

CACHET DE L'ENTREPRISE ou du PARTICIPANT

Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
Date___/___/_____

Signature

La signature de ce document vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente détaillées au verso.

CONDITIONS GÉNERALES

(distanciel ou présentiel)

INSCRIPTIONS SESSIONS

Toute inscription d'un participant ne sera validée qu'après réception par BV2M & Associés :

- d'un bulletin d'inscription, dûment complété et signé
- du versement de l'acompte de réservation (hors dossier CPF-OPCO)

Tant que le bulletin renseigné et le règlement n'auront pas été reçus, BV2M & Associés se réserve le droit de disposer librement des places de la session formation.

Dans le cadre des sessions organisées en présentiel, Il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription afin que BV2M & Associés s'assure de l'accessibilité des lieux de formation.

TARIFS SESSIONS FORMATION (Analyste Comportemental)

Les tarifs comprennent la session formation, un pack de 3 profilings ADV en ligne offert, 3 rapports PDF, ainsi que la documentation pédagogique remise à chaque participant. (concerne les sessions en présentiel et distanciel)

MODALITÉS DE REGLEMENT (hors CPF-OPCO)

Le règlement du prix de la formation, réalisé à l'inscription est effectué :

- par virement bancaire, 50 % à l'inscription en précisant le(s) nom(s) du/des participant(s), le numéro du devis accepté, le nom du participant ou de l'entreprise et son identification –
- Tout paiement postérieur aux dates d'échéance convenues entre les parties donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.
- Le solde est dû à la fin de la formation
- Coordonnées bancaires :
  IBAN : FR 76 1382 5002 0008 0109 7638 213
  BIC : CEPAFRPP382

ADMINISTRATION

Après l'inscription validée :

BV2M & Associés adresse un mail de confirmation au participant, dirigeant ou au Responsable Formation et/ou une lettre de convocation et/ou la convention de formation signée et validée au(x) participant(s). Ces documents mentionneront la/les date(s) retenue(s), le mode organisé (distanciel ou présentiel) et le lieu exact de la formation en présentiel.

Dès la formation réalisée :

BV2M & Associés ou le partenaire porteur (CPF-OPCO) transmettra une facture adressée au participant, à l'établissement financeur ou à l'entreprise. Toute entreprise domiciliée au sein de la Communauté Européenne (hors France) devra indiquer son numéro de TVA intracommunautaire sur le bulletin d'inscription pour que la facture puisse être établie.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations contenues dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification

Merci de parapher cette page

BV2M & Associés NDA 84 69 169 40 69

FINANCEMENT

Lorsque la formation est prise en charge par une entreprise, un organisme il appartient au participant :

- de vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de la structure concernée
- de faire la demande de prise en charge avant la formation
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription quel sera l'établissement à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale.

Si le dossier de prise en charge de la structure tiers ne parvient pas à BV2M & Associés avant le 1e jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au participant.

En cas de prise en charge partielle, la part non prise en charge sera facturée directement au participant.

D'autre part, dans le cas où l'entreprise du participant ou l'organisme financeur n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absence, abandons, etc…) le coût de l'ensemble du stage reste dû par le participant.

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit (courriel, courrier), un accusé de réception sera adressé par retour au Dirigeant ou au Responsable Formation. Sous réserve de disponibilité, une inscription peut être reportée sans frais sur une session ultérieure avec un préavis de 15 jours.

L'annulation n'entraînera aucun frais si le participant se fait remplacer par un salarié de la même entreprise ayant les mêmes besoins en formation (un nouveau bulletin devra être complété dans les mêmes conditions que l'inscription initiale).

En cas d'annulation par le client à moins de 45 jours calendaires avant le début de la session de formation, celle-ci sera redevable à hauteur de 20 % du montant total de la prestation à titre de dédommagement. Ce montant sera de 30% à moins de 5 jours ouvrés de la prestation, montants non imputables sur le budget de formation.

A partir du 1er jour de formation en cas d'absence, la totalité des frais de formation seront retenus et facturés.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de reporter ou d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent. Ils procéderont au remboursement des sommes perçues.

ENGAGEMENTS

La session formation «Analyste Comportemental » peut être un tremplin pour faciliter la Certification Internationale Innermetrix qui donnera accès à l'utilisation de tous les outils de la plateforme via une licence TUA. Cette session d'habilitation est dédiée uniquement à l'apprentissage de l'interprétation, appelé « débriefing », des rapports PDF transmis après la réalisation de tests de personnalité réalisés en ligne. Ces derniers sont exécutés après la réception de liens internet Innermetrix expédiés par BV2M & Associés sans que ce dernier puisse être responsable de la non expédition desdits liens. La duplication de la session de formation ou de son contenu (total ou partiel), en direction d'autres entités de quelque nature que ce soit est interdite sauf accord express de BV2M & Associés. En cas d'irrégularité constatée ou de non-respect de l'engagement sus-notifié, une pénalité correspondant à trois fois le montant hors taxe de la formation pourra être exigée. Dans le cadre de l'utilisation de profilings uniquement, BV2M & Associés ne pourra être tenu responsable dans le cas d'une impossibilité du transfert de liens initiés par Innermetrix. Tous les litiges auxquels ces CGV pourraient donner lieu, concernant tant la validité, l'interprétation, l'exécution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal de Lyon.